

LE BIMI

la
cgt
93

N° 921 • Avril 2024 • Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • 1.50 €

Éducation : pas de plan d'urgence, pas de rentrée le 22 avril



Climat - Industrie :
La CGT prépare son nouveau
"green plan"

Dossier :
Lancement de la campagne
élections tpe 2024

USR CGT 93 :
Pas de détournement
du livret A pour financer
l'économie de guerre.

IHS CGT 93 :
Archiver un acte
militant

INDUSTRIE ET ENVIRONNEMENT

Inscription sur
cgt.fr/28mai

FACE À L'IMPÉRATIF
CLIMATIQUE,
LA CGT LANCE
SON PLAN
D' ACTIONS
SYNDICALES



28 MAI 2024
Montreuil



édito

Eric ALLIGNER

Membre du bureau de l'UD CGT 93

Largement battu dans l'opinion publique, le gouvernement n'apprend pas de ses erreurs, et entend dynamiser les derniers acquis qui assurent encore au pays une stabilité relative.

Statut des fonctionnaires, assurance chômage, logements sociaux Les récentes annonces sur le déficit de la France sonnent le glas des vieilles recettes macronistes, et pourtant. Alors que les recettes libérales ont prouvé mille fois leur inefficacité et leur caractère nocif, le gouvernement préfère entraîner la population dans le vide plutôt que de reconnaître son échec et changer d'orientation.

Avec comme outil à sa disposition, la répression qui s'abat depuis plusieurs mois sur les mouvements syndicaux et associatifs. L'arrestation ubuesque de Kamel Brahmi, Secrétaire général de l'UD 93, lors d'une action totalement pacifique le 4 avril dernier s'inscrit dans la longue liste d'intimidations contre le mouvement syndical.

Mais l'avenir sombre que nous dessinent les tenants d'un capitalisme à l'agonie n'est pas une fatalité. Partout les luttes fleurissent. En Seine-Saint-Denis, la mobilisation pour un plan d'urgence initiée par

l'intersyndicale des syndicats de l'éducation a percé le plafond de verre médiatique qui pèse souvent sur nos luttes, en mettant à jour les lourdes carences de l'Etat dans notre département, et en le prenant à témoin au niveau national. L'intersyndicale départementale a mis le gouvernement dos au mur. Unitaire, largement partagée par les enseignant-es du département et soutenue par les parents d'élèves, cette grève se poursuit, et a besoin de toute notre solidarité.

Cette année, le 1^{er} mai sera dédié à la solidarité internationale. Car à l'international aussi, les standards ont volé en éclat.

Qu'on ne s'y trompe pas, l'offensive à Gaza n'est pas le résultat d'une « folie collective » mais bien l'application d'une stratégie minutieuse de la terreur qui a ciblé spécifiquement certaines professions comme les secouristes, les journalistes ou les humanitaires pour tenter d'empêcher la solidarité internationale. Une stratégie qui s'appuie avant tout sur le laisser-faire des pays occidentaux, au point qu'aujourd'hui les contours d'un génocide se font de plus en plus nets.

Contre ces logiques mortifères, pour la paix, le progrès social, la solidarité, l'amitié entre les peuples retrouvons nous lors de la manifestation du 1^{er} mai à Paris !



Sommaire

- 03 Editorial
- 04 Éducation : Pas de plan d'urgence, pas de rentrée le 22 avril
- 05 L'écho des UL.
- 06 Climat - Industrie : La CGT prépare son nouveau "green plan"
- 07 Solidarité avec le peuple palestinien !
- 08 Dossier : Lancement de la campagne des élections TPE 2024
- 10 USR CGT 93 : Pas de détournement du livret A pour financer l'économie de guerre.
- 12 IHS-CGT 93 : Archiver un acte militant.
- 15 La formation syndicale.

Éducation : pas de plan d'urgence, pas de rentrée le 22 avril

Reçue tour à tour par le cabinet du 1^{er} Ministre et par la ministre de l'Éducation nationale, l'intersyndicale départementale de Seine-Saint-Denis appelle à poursuivre la mobilisation pour un plan d'urgence dès le 22 avril.

" Le 93 prend ses responsabilités : pas de rentrée le 22 avril ! " Dans un communiqué lapidaire publié le 15 avril dernier à la sortie de la rencontre avec la ministre de l'Éducation nationale N. Belloubet, l'intersyndicale départementale de l'éducation ne cache pas sa colère et appelle à la reprise de la grève dès la rentrée du 22 avril. Après deux mois de mobilisation qui ont permis de visibiliser auprès de l'opinion publique les carences de l'État en matière d'éducation dans le 93, les propositions de la nouvelle Ministre paraissent ridicules : 50 postes d'assistants d'éducation (AED) et des vagues promesses de dialogue social. Bien loin des 650 postes d'AED, des 175 postes de CPE, et du recrutement de 5000 enseignant-es exigés par l'intersyndicale depuis le début de l'année. Un plan de rattrapage estimé à 358 millions d'euros par les syndicats.



Le choc des savoirs, l'autre raison de la colère

Alors ministre de l'éducation nationale, G. Attal annonçait fin 2023 un "choc des savoirs" qui devait redéfinir les programmes scolaires, la liberté pédagogique des enseignant-es et restructurer les classes par groupes de niveaux. Des mesures décriées par la quasi-totalité de la communauté éducative, qui dénonçait alors le renforcement de "l'école du tri social", sur fond de scandales à répétition impliquant plusieurs établissements scolaires privés fréquentés par la bourgeoisie macroniste. Plusieurs journées nationales de grève ont déjà eu lieu depuis le début de l'année, mettant la nouvelle ministre de l'Éducation N. Belloubet dans une position inconfortable. Fébrile dans sa communication, "la rue de Grenelle" se montre de plus en plus fébrile quant à l'application du choc des savoirs, alors que sa communication s'est heurtée à la réalité de plusieurs semaines de concertations catastrophiques avec les syndicats d'enseignant-es et les chefs d'établissements.

Une mobilisation qui fait mal au gouvernement

Taux de grévistes massifs, unité syndicale, soutien des parents d'élèves, communication percutante, le gouvernement s'est retrouvé coincé politiquement par cette mobilisation départementale, et les deux rendez-vous concédés le 10 avril à Matignon et le 15 au Ministère de l'éducation nationale sonnent comme une première victoire symbolique pour les syndicats et les organisations de parents d'élèves. Mais ces derniers vont devoir composer avec un contexte politique défavorable, face à un gouvernement forcené qui a récemment annoncé préparer 10 milliards d'euros de coupes, dont au moins 700 millions dans le budget de l'éducation nationale. Mais les enjeux sont bien trop importants pour échouer, et les enseignant-es du 93 auront ce printemps une occasion inédite de faire plier le gouvernement en poursuivant la grève. Dans cette période, la solidarité de l'ensemble du mouvement syndical s'impose, et passe notamment par la caisse de grève

Saint-Denis :

Kamel Brahmi, Secrétaire général de l'Union Départementale CGT de Seine-Saint-Denis a été interpellé injustement le 4 avril dernier lors d'une action organisée par les syndicats d'enseignant-es à Saint-Denis, à l'occasion de l'inauguration de la piscine olympique.

Au terme d'une action pacifique et maîtrisée par les militant-es, Kamel a pourtant été arrêté de façon ubuesque, après un échange banal avec un agent de la Brav-M. Environ une centaine de personnes s'est rassemblée ensuite devant le commissariat de Saint-Denis pour exiger sa libération.

Kamel sera convoqué au tribunal de Bobigny le 11 juin prochain.

La liste des syndicalistes victimes de répression de leur employeur ou de l'Etat continue de s'allonger. Le 18 avril dernier, c'est Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'UD CGT du Nord, qui a



été condamné à 1 an de prison avec sursis pour "apologie du terrorisme" après avoir publié un tract de soutien au peuple palestinien.

Montreuil :



Le 28 avril prochain, le siège de la CGT à Montreuil accueillera le championnat international de Breakdance. Entrée gratuite au 263 rue de Paris, à partir de 13h30.

Livry-Gargan :

Dans une lettre ouverte envoyée le 14 avril dernier, l'UL CGT de Livry Gargan et l'UD CGT 93 appellent la Ministre de la santé et le PDG du groupe Emeis (ex Orpea) à tout mettre en oeuvre pour la réouverture immédiate de la clinique Vauban à Livry-Gargan.

Depuis un an maintenant, la CGT, aux côtés des salarié-es, usager-es et habitant-es du territoire se mobilise pour le maintien de ce site de santé, dans un contexte de désertification médicale du département.

Roissy :

A l'occasion de la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, de nombreuses actions syndicales sont organisées dans toute la France autour de la date du 25 avril. L'UL CGT de la plateforme aéroportuaire de Roissy CDG s'est adressée au Préfet par courrier pour lui demander la création d'une commission santé et sécurité au travail à l'échelle de la zone aéroportuaire, qui compte plus de 80 000 salarié-es. La CGT convie l'ensemble des syndicats à une assemblée générale extraordinaire le 25 avril prochain à 10h30 sur le parking Pr.

CLIMAT - INDUSTRIE : LA CGT PRÉPARE SON NOUVEAU "GREEN PLAN"

Le 28 mai prochain, la CGT lance à Montreuil son nouveau "green plan" liant environnement et réindustrialisation, un an après les vifs débats du 53^e congrès confédéral qui avaient abouti au retrait du collectif écologiste "Plus jamais ça".

Il y a un an, l'adhésion de la CGT au collectif "Plus jamais ça !", regroupant plusieurs syndicats, ONG et associations (aujourd'hui renommé "Alliance écologique et sociale") avait été sujette à de vifs débats lors du 53^e Congrès. Parmi les 36 propositions de cette plateforme, celle concernant le nucléaire a notamment clivé la CGT comme elle clive l'ensemble de la gauche sociale et politique. Ainsi à une très courte majorité un amendement exigeant le retrait de la CGT de ce collectif a été voté.

Des contacts jamais rompus avec le mouvement écologiste

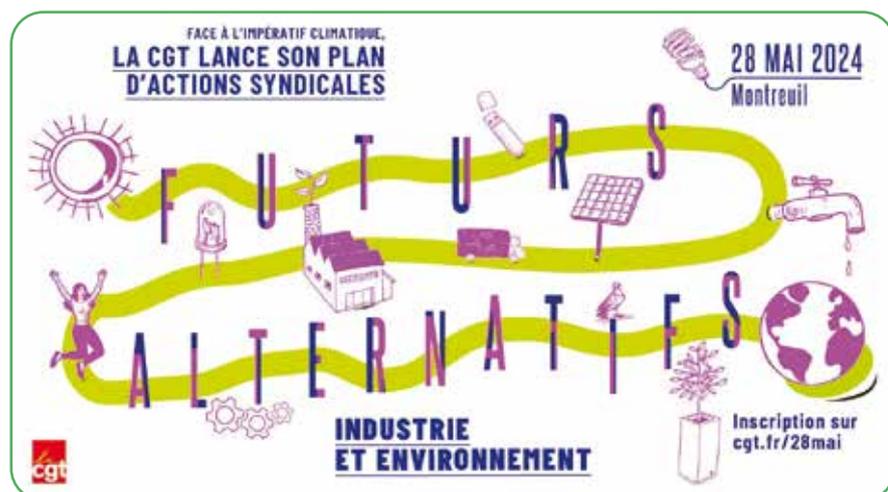
Pour autant, la CGT n'a jamais abandonné ses ambitions écologiques. En témoignent plusieurs prises de paroles communes de Sophie Binet, avec Lena Lazare, jeune porte-parole des Soulèvements de la terre, dans une émission de Médiapart en juin 2023 ou encore avec la militante écologiste Camille Etienne, récemment dans le journal L'Humanité pour dénoncer les « polluants éternels » (substances polyfluoroalkylées, PFAS). Ces molécules artificielles utilisées dans la fabrication de nombreux produits sont pointées du doigt par la communauté scientifique pour être responsables de maladies thyroïdiennes, de cancers ou de problèmes de fertilité. Ces substances, visées par une loi votée à l'Assemblée Nationale le 4 avril dernier, devraient être interdites dans les cosmétiques et les vêtements à partir du 1^{er} janvier 2026. Une loi largement contestée par les lobbys industriels qui auront tout tenté pour empêcher

le vote. C'est le groupe Seb, propriétaire de la marque Tefal qui a mené cette fronde patronale, allant jusqu'à donner la journée et affréter gratuitement des cars à ses salarié-es pour aller manifester. Proposition acceptée par les syndicats FO et CFE-CGC de l'entreprise, qui montent sur Paris pour répéter les sempiternels arguments des risques qui pèsent sur les emplois. La CGT du groupe Seb qui appelle la direction à arrêter « d'opposer emplois, santé au travail et santé publique », dénonce un « chantage patronal » et refuse de se joindre à la manœuvre. Une nouvelle preuve du caractère singulier de la CGT dans le paysage syndical, qui a su faire fi des intérêts corporatistes pour prioriser l'intérêt commun.

"Futurs alternatifs" contre apocalypse capitaliste

Comme les neuf mois précédents, mars 2024 a été enregistré comme le mois de mars le plus chaud de l'histoire récente. 10 mois de records consécutifs de températures au niveau mondial qui ne présagent rien de bon pour l'avenir. Alors que les conséquences du réchauffement climatique se font chaque année de plus en plus précises, la nouvelle équipe dirigeante entend, avec ce plan d'action syndical, dessiner des "futurs alternatifs" en dépassant les clivages actuels, et en mettant en valeur le savoir-faire spécifique des salarié-es. Trois tables rondes seront ainsi organisées durant cette journée :

- * Réindustrialiser pour répondre aux défis environnementaux ? Traiter les contradictions sociales et environnementales
- * Permettre aux salarié-es de reprendre la main sur la finalité de leur travail. Faire connaître les outils CGT et les différentes démarches pour aider à construire un projet alternatif de reconversion de l'appareil productif
- * Interpellation des candidats aux élections européennes (PCF, FI, PS, EELV, Renaissance) sur les propositions de la CGT pour réindustrialiser la France



L'inscription à cette journée, qui se déroulera dans le patio du siège de la CGT, est libre sur le site de la Confédération : cgt.fr/28mai

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN !

Le lundi 18 mars le syndicat CGT Pôle Emploi IDF organisait une formation syndicale sur le thème de la situation en Palestine occupée avec comme intervenants : Alain Gresh Journaliste, écrivain et Imen Campagne BDF France.

A Gaza pilonnée par les bombes israéliennes, un génocide est en cours : ce sont des dizaines de milliers de morts, majoritairement femmes et enfants, des familles entières qui sont éradiquées.

Toute la population est affamée, assoiffée, privée de soins, et voit la destruction des hôpitaux, des écoles et des infrastructures nécessaires à la vie. La famine et les épidémies menacent. Le patrimoine culturel, mémoire et histoire du peuple palestinien, est en voie d'effacement.

En Cisjordanie comme à Jérusalem-Est, les colons surarmés et les militaires détruisent les maisons, tuent impunément et emprisonnent par centaines les palestiniens.

La CGT s'inscrit dans le grand mouvement international de solidarité.

Elle appelle à manifester, comme des millions de personnes partout, des USA à l'Amérique Latine, de l'Europe à l'Afrique.

Des syndicats de travailleurs se sont associés à la campagne qui exige l'arrêt immédiat et durable des massacres, en Australie, au Canada, aux USA, en Italie, en Belgique... et boycottent la fabrication et le transport d'armement vers Israël.

La CGT Pôle Emploi IDF a décidé de manifester son soutien en relayant la campagne BDS (Boycott Désinvestissement Sanction) qui vise à contraindre l'Etat d'Israël de respecter le droit international. L'objectif est notamment d'obtenir le désinvestissement des grandes entreprises multinationales qui apportent un soutien à l'économie de guerre d'Israël et font des profits sur la colonisation.

A Pôle emploi nous pouvons agir. La CGT Pôle emploi IDF interpelle la Direction pour demander l'abandon du partenariat entre notre établissement et l'entreprise Hewlett Packard HP (voir encadré)

La direction de Pôle Emploi doit cesser de faire travailler des entreprises qui participent à la dépossession et à l'oppression du peuple palestinien !

Nous appelons aussi nos collègues à agir au niveau individuel, tant par le boycott de certaines entreprises (voir liste sur le site **BDS France** : <https://www.bdsfrance.org/que-boycotter/>), qu'en participant aux collectifs de solidarités et manifestations de soutiens au peuple palestinien.



L'entreprise Hewlett Packard fournit des serveurs, des services de stockage et de sécurité des

données aux prisons israéliennes, où les prisonniers politiques palestiniens et les enfants prisonniers sont retenus en otage dans des conditions inhumaines et sont souvent torturés. Dans le cadre du génocide israélien en cours contre les Palestiniens de Gaza, les arrestations massives se sont multipliées en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. HP fournit aussi à l'Autorité israélienne de la population et de l'immigration des serveurs exclusifs pour son système de cartes d'identité à ségrégation raciale, qui permet à l'apartheid israélien d'exercer une discrimination raciale à l'encontre des Palestiniens, de les dominer et de les priver de leurs droits.

Enfin HP fournit des services de maintenance pour les serveurs de la police israélienne qui s'en prend arbitrairement et violemment aux Palestiniens, qu'ils soient citoyens d'Israël ou de Cisjordanie, les arrête sans motif et réprime leur droit à la protestation pacifique et à la liberté d'expression. Ils protègent et permettent également à des foules de colons violents de les attaquer, incitent à la violence raciale contre eux.

Contactez-nous sur syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>

Suivez-nous sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/POLEEMPLOICGTIDF/>

Sur Twitter/X : <https://twitter.com/cgtpeidf>

Sur YouTube : <https://www.youtube.com/@cgtpoleemploiidf>

Et maintenant sur Instagram ! <https://www.instagram.com/cgtpeidf/>



Lancement de la campagne des élections TPE 2024

Le 20 mars, la Confédération a organisé une journée de lancement pour la campagne des élections TPE 2024.

Les TPE (Très Petites Entreprises) sont les entreprises qui emploient moins de 11 salariés. Il y a plus de 2 millions de TPE en France soit près de 94% des entreprises existantes. Elles représentent 1/5ème de l'emploi salarié du pays (19%) et 9% des richesses produites. Les TPE emploient en moyenne 3 salariés mais 40% d'entre elles n'en comptent qu'un.

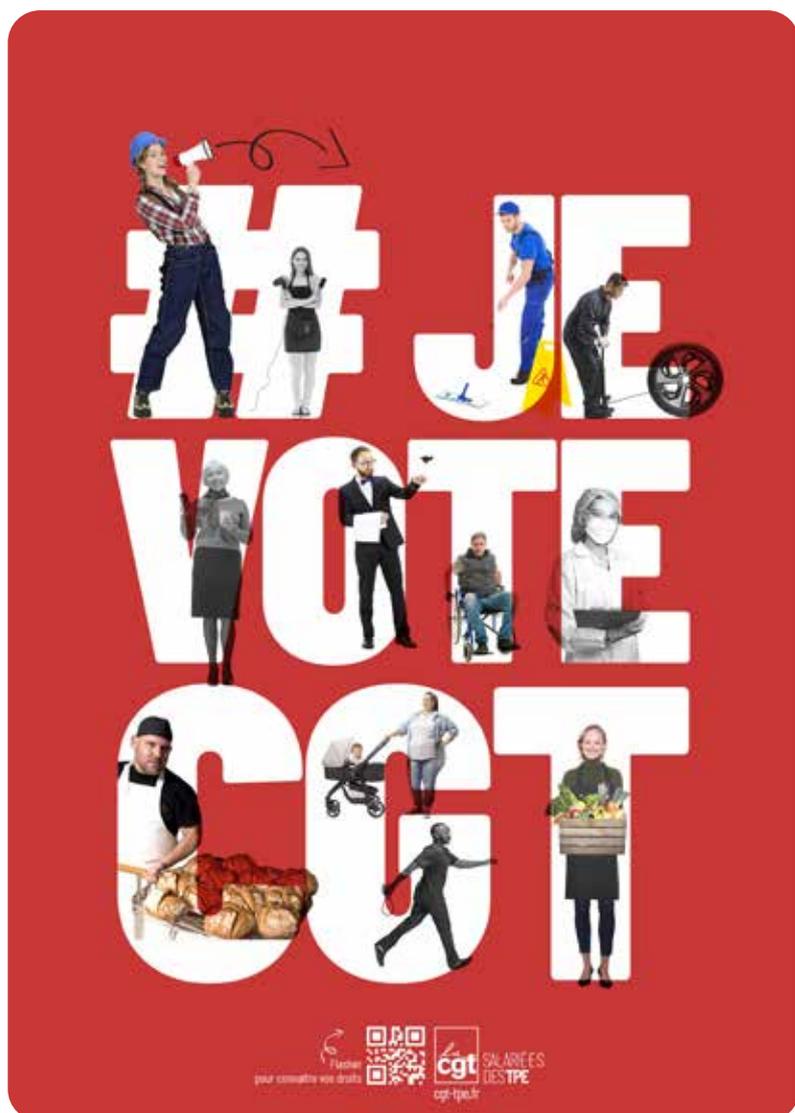
Quand on pense aux TPE, on imagine d'abord nos commerces du quotidien : boulangeries, garages automobiles, pharmacies etc. mais pas seulement : 13% des TPE relèvent de la construction et 7% du secteur industriel. Il faut également penser aux métiers du particulier employeur comme les assistantes maternelles, les aides à domicile, les gardiens d'immeubles etc.

Les salariés des TPE sont majoritairement des employés et des ouvriers (79%). Leur durée de temps de travail moyenne est plus importante que dans les autres entreprises (36,3 heures déclarées) et leurs salaires sont les moins élevés (2 fois plus faibles que le salaire moyen dans les entreprises de plus de 5 000 salariés).

De par la petitesse de leur entreprise, les salariés des TPE sont plus isolés et moins organisés syndicalement que les autres. Néanmoins grâce aux élections à venir, ils peuvent élire leurs représentants dans les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI). Ce sont les instances qui dans chaque région permettent d'informer les salariés des dispositions légales ; de faciliter le dialogue dans l'entreprise ; de statuer sur des questions comme l'emploi, la formation, la santé mais aussi de proposer des activités sociales et culturelles.

Malheureusement ces élections se déroulant tous les 4 ans sont méconnues et la participation reste très faible. Entre 2012 et 2021, ce sont

deux fois moins de salariés de TPE qui ont voté à ces élections. Si la CGT reste très majoritaire, il y a une forte marge de progression en termes de nombre de voix à aller conquérir. Rappelons que ces résultats s'ajouteront aux voix des élections CSE qui s'achèveront fin 2024 et compteront donc pour la représentativité de toute la CGT. C'est donc une priorité pour notre organisation, à toutes les échelles (Fédérations, Unions Départementales, Unions Locales) pour cette année 2024.



Avec cette campagne, la CGT s'engage aussi dans la défense des conventions collectives. Nous le savons, le gouvernement Macron rêve de les voir disparaître et envisage des attaques comme celles qui ont été menées contre la métallurgie. Or ce sont les conventions collectives qui permettent d'unifier tous les salariés dans une même branche à travers des droits communs (grille salariale, formation, qualifications etc.) plutôt que de laisser les salariés seuls face à leur patron.

Les enjeux de ces élections TPE dépassent donc le cadre « électoraliste » : donner de la voix aux salariés les plus isolés, les organiser, défendre les conventions collectives et renforcer le pouvoir syndical pour contrer efficacement la montée de l'extrême-droite.

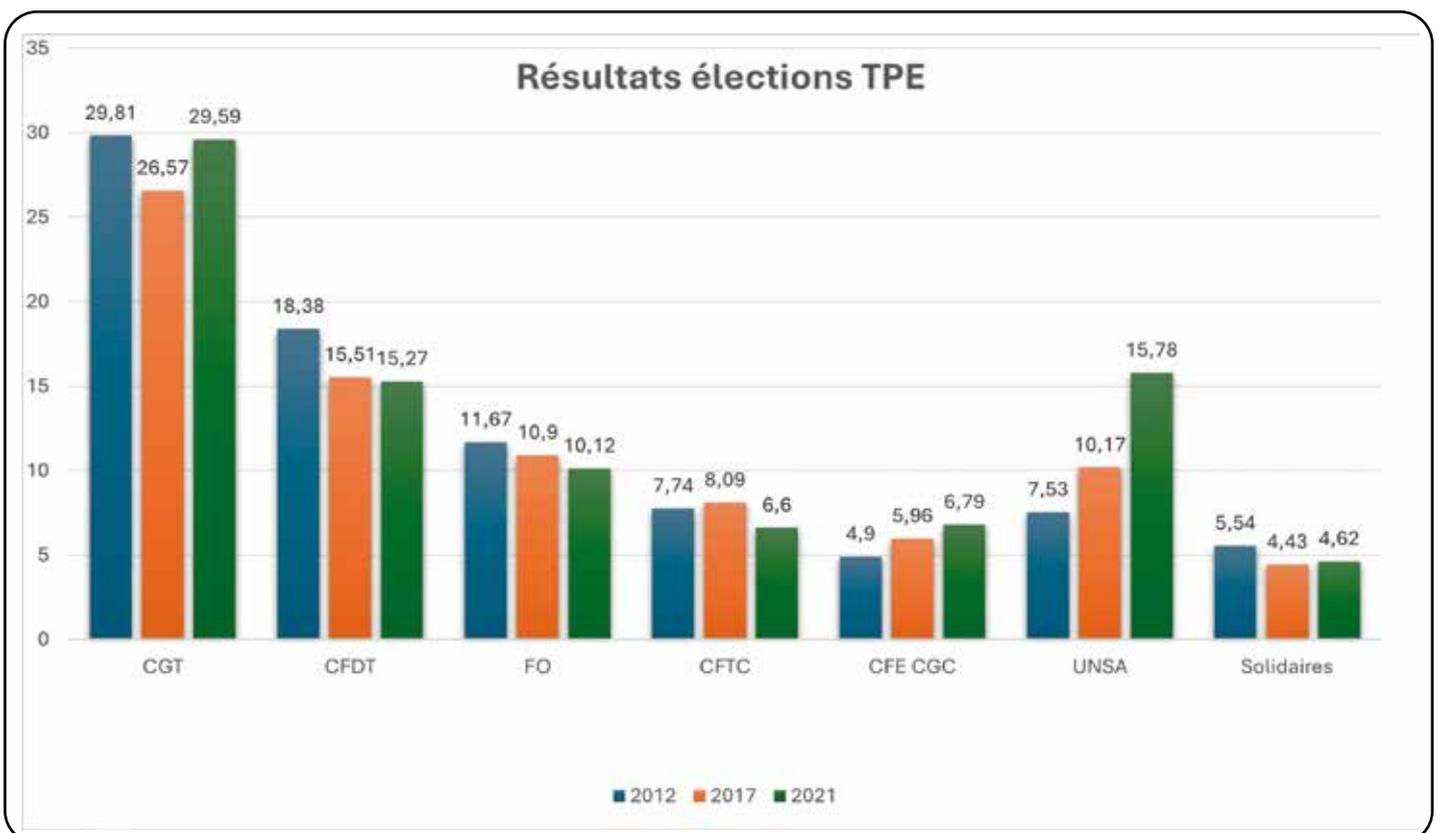
Les unions locales vont être au cœur de cette campagne de ces élections TPE. Chaque jour, elles accueillent de nombreux salariés parfois venant des Très Petites Entreprises. Pour cette raison, il faudra que chaque UL puisse proposer de la documentation et du matériel syndical de ces élections à tous les salariés qui seraient amenés à venir nous rencontrer. Bien entendu d'ici là nous continuerons de recevoir les salariés mais nous devons surtout veiller à conserver leurs coordonnées mails et téléphones afin de les recontacter au moment du vote. Enfin, il y aura un important travail de connaissance de nos syndiqués isolés à faire tout au long de l'année 2024. Nous devons, dans chaque UL, être capables de dire si un salarié syndiqué isolé travaille ou non dans une TPE.

Au-delà de l'organisation et de la structuration indispensable dans nos UL, nous devons être capables de mener une campagne de terrain au plus proche

des TPE de nos villes. Il serait intéressant de proposer des points fixes, visibles, sur des lieux de passages important de nos villes et de diffuser en amont l'informations aux salariés des TPE, à l'image de ce que peuvent proposer les camarades de l'UL de Pantin avec leur caravane des luttes. La particularité du salariat des TPE doit nous pousser à réfléchir autrement nos présences et déploiements. Les horaires pour toucher les salariés étant plutôt la pause déjeuner, la fin de journée ou le samedi.

Quelques moments clés de la campagne à venir :

- 20 mars : lancement de la campagne confédérale pour les élections TPE
- Du 13 au 24 mai : quinzaine de déploiement national vers les TPE
- 19 avril au 14 juin : dépôt des documents de propagande électorale par les organisations syndicales
- 18 septembre : publication de la liste électorale
- Du 25 novembre au 9 décembre : scrutin électronique.



Pas de détournement du Livret A pour financer l'économie de guerre !

Le 5 mars dernier, le Sénat adoptait à une majorité écrasante (244 voix contre 34) la proposition de loi d'un sénateur LR, qui vise à affecter une partie des ressources de l'épargne populaire issue du Livret A et du LDDS aux entreprises de la défense. Depuis, les tentatives pour faire voter la loi à l'Assemblée se multiplient : en janvier, un projet de loi émanant du groupe Horizons souhaite « flécher » l'épargne non centralisée des livrets réglementés... vers le secteur de la Défense nationale.

Selon les derniers chiffres publiés par la Caisse des dépôts, 8 Français.e.s sur 10 possèdent un Livret A, auquel il faut souvent ajouter le Livret de développement durable et solidaire (LDDS). Le Livret A est donc un produit largement plébiscité. Une tendance qui s'est renforcée dans le contexte d'inflation, avec un taux d'épargne qui est passé de 15 % à 18 % depuis la pandémie. Placements sécurisés, non imposables, ces deux livrets sont incontestablement une épargne populaire.

En 2023, le total cumulé des sommes déposées sur les Livrets A et LDDS en France représenterait **570 milliards d'euros** – une véritable manne pour les députés et sénateurs à l'origine de la proposition de loi. Alors même que B. Le Maire annonçait, il y a un mois, 10 milliards d'euros de coupes budgétaires pour 2024, et que Macron prévoit plus de 50 milliards d'euros d'économies... sur le dos de la Sécu et des services publics d'ici à 2027.

Loin d'être une « épargne dormante », près de 60 % des fonds du Livret A et du LDDS sont dédiés au logement

social, aux PME, à la transition énergétique ou à l'économie sociale et solidaire. Il s'agirait désormais, avec le projet de loi, d'ajouter à la liste le « *financement des entreprises, notamment petites et moyennes, de l'industrie de défense française* ».

Si vous vous réjouissiez peut-être d'avoir ouvert un livret d'épargne en pensant qu'il était utile pour le bien commun, sachez que vos économies risquent d'être détournées pour servir les marchands d'armes.

Capter l'épargne populaire pour l'économie de guerre

Dans le contexte actuel d'austérité et d'économie de guerre, la classe dominante vise deux objectifs :

- * D'une part, elle considère que le soutien au complexe militaro-industriel est un moyen de réduire les effets des crises économiques qui se développent tout en s'enrichissant.

- * D'autre part, en faisant financer l'effort de guerre par l'épargne populaire, elle recherche un consensus national autour des objectifs du grand capital et de la militarisation, en totale contradiction avec les besoins sociaux de la santé, de l'école, de l'alimentation, du développement humain et du combat contre les modifications climatiques.

En fait, l'objectif de faire financer les industriels de la Défense par le Livret A et le LDDS n'est pas nouveau. Depuis février 2023, le projet d'un « livret épargne souveraineté » avait été déposé lors de la Loi de programmation militaire de



juin avant d'être ajouté au budget 2024 sous forme d'un amendement au projet de loi de finances. En décembre 2023, le Conseil constitutionnel avait retoqué la proposition, jugeant qu'elle n'avait pas sa place dans une loi de finances, mais pourrait être introduite de nouveau par le Gouvernement via une autre loi. En novembre 2023, B. Le Maire s'était montré favorable à la création d'un nouveau produit d'épargne consacré à la défense. Ce militarisme avoué, doublé d'un sens très aigu des affaires, ouvrirait d'immenses voies vers l'inconnu en faisant reculer partout la possibilité du bien-être. Selon Christophe Plassard, rapporteur de la commission des Finances, mobiliser l'épargne des Français permettrait « *d'impliquer les citoyens dans la mise en œuvre de l'économie de guerre et donc de renforcer les forces morales de la Nation* »... en préparant la guerre.

Pas d'épargne populaire pour l'armement !

Pour la CGT, il ne saurait être question que l'épargne populaire de près de 60 millions de nos concitoyens soit détournée de ses missions prioritaires : le financement du logement social et de la transition écologique.

En effet, **la crise du logement en France** est gravissime. Selon la Fondation Abbé Pierre, ce sont 4,15 millions de personnes qui sont mal logées et 330 000 sans

domicile fixe, dans un contexte d'inflation, notamment alimentaire, qui atteint des niveaux inconnus depuis plusieurs décennies.

En métropole et en outre-mer, il y a urgence à financer un plan de construction de logements sociaux qui puisse répondre aux besoins des différentes populations : qu'il s'agisse d'hébergements d'urgence, de foyers pour les travailleurs immigrés, de jeunes travailleurs, de parents isolés et de femmes victimes de violence conjugale, de résidences pour étudiants, de résidences autonomie... La liste est longue.

Concernant la transition écologique, et contrairement aux engagements publics de Bruno Le Maire, **le LDDS finance toujours des énergies fossiles et des industries toxiques**. De quoi faire réfléchir sur l'appellation « Livret de développement durable et solidaire » ...

Le traçage des fonds du Livret A et du LDDS doit être incontestable : la vocation de l'épargne populaire est de **répondre aux besoins sociaux et écologiques**, et non pas de préparer la guerre.

Rappelons qu'entre 2019 et le début de la guerre en Ukraine, la capitalisation boursière des grandes entreprises de l'armement monte en flèche. Aujourd'hui, avec les géants du numérique et les oligopoles de la pharmacie, elle est l'un des vecteurs essentiels des mutations du capitalisme international.

Les retraités et le Livret A

Ils sont nombreux à posséder des livrets populaires. Pour la simple et bonne raison que le manque d'argent est de loin l'inquiétude principale des Français ; manque d'argent aggravé par la baisse régulière de leur pouvoir d'achat et les décisions du gouvernement orientées vers l'économie de guerre (budget des armées de 413 milliards).

Pour les retraités, les besoins sont importants, et surtout non satisfaits :

- ★ Dans le domaine des logements, toujours plus chers si on cherche un logement mieux adapté à sa situation.
- ★ Dans le domaine de la Santé, avec notamment des structures d'autonomie en établissement ou à domicile qui ne peuvent répondre, dans le meilleur des cas, qu'aux besoins de 20 % des retraités (Plan de santé 2023-2027).
- ★ De manière générale, les retraités voient fermer les uns après les autres des services publics dont ils ont besoin au quotidien, mais sacrifiés sur l'autel de la dématérialisation.



ARCHIVER : UN ACTE MILITANT



La conservation des archives : Un acte majeur pour toutes les organisations CGT !

Un des gestes les plus irréparables, en matière d'archives syndicales, consiste à faire le nettoyage par le vide dans les archives du syndicat, ou dans n'importe quelles autres archives.

Déménager un local syndical ou faire de la place en remplissant des poubelles, c'est parfois réduire à néant des décennies d'activité syndicale et même détruire des documents indispensables, irremplaçables souvent, permettant dans certains cas de garantir les acquis des personnels (accords, comptes rendus de CTP, CHS, jugements de tribunaux ...).

Depuis la naissance du syndicat, dans les déclarations de la constitution de syndicats (statuts) déposées auprès des mai-ries, figure le Secrétaire Général, le Trésorier, le Trésorier adjoint et archiviste.

Pourtant ce n'est pas toujours, et cela peut se comprendre, la préoccupation du syndicat.

Si les instituts d'histoire sociale de la CGT s'en préoccupent, depuis relativement longtemps au niveau national, c'est parce que les archives, qu'elles soient écrites, orales ou électroniques, photographiques ou cinématographiques, constituent une matière indispensable. Sans elles, il serait impossible de travailler sur l'histoire d'une manière rationnelle et efficace. La mémoire est parfois subjective ou sélective et puis les militants ne sont pas éternels.

Or, on ne peut pas écrire l'histoire que sur les bases du vécu, car cela signifierait qu'au-delà d'un siècle, il serait impossible d'effectuer des travaux ou des recherches historiques.

Cela ne signifie pas qu'il faille négliger les témoignages vivants, mais cela pose en ce cas comme pour toute autre archive, la question de leur conservation pour les valoriser.

La CGT a été créé il y a 129 ans, 58 ans, pour la Seine-Saint-Denis et si l'on va rechercher dans les organisations les plus anciennes nées en 1884 ou les années suivantes, on s'aperçoit bien du rôle irremplaçable des archives écrites.

Ne plus jeter de documents de manière inconsidérée !

Vous avez tous besoin de conserver des traces de l'histoire que vous écrivez ! Aujourd'hui vous menez d'autres luttes pour de nouvelles revendications. Mais comme hier vous avez la responsabilité de transmettre votre histoire aux générations futures afin de garder intact la mémoire de votre activité !

Notre institut vous propose ici quelques conseils utiles pour classer et conserver notre patrimoine commun.

L'IHS 93 :

L'IHS 93, n'a pu retracer l'histoire de l'UD et du Département qu'à partir des archives des UD, UL des syndicats et de livres écrits par des dirigeants, notamment Joël Biard entre autres.

Comment archiver, pourquoi faire ? Définition des archives :

« Les archives sont l'ensemble des documents quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité. »

Les archives sont à la fois :

- * Des documents écrits (tracts, notes, rapports, PV de réunions...)
- * Des documents visuels (films, photos, affiches...)
- * Des documents sonores (cassettes, disques, CD...)
- * Des documents informatiques (disquettes, CD ROM, clés USB etc...)
- * Banderoles, drapeaux, badges, autocollants ainsi que d'autres matériels produits pour des actions sont également des archives.



Un document ne devient pas une archive, il l'est dès sa création. De ce fait, les archives ne sont pas seulement les vieux papiers mais aussi des documents récents.

Par contre, un document d'archives n'a pas la même valeur dans le temps

on distingue 3 catégories d'archives :

1-Archives courantes ou vivantes : il est d'abord d'usage courant.

On s'en sert tous les jours ou presque parce que la négociation, la lutte, l'affaire sont en cours. Ce document est alors rangé dans son bureau et le plus souvent sur son bureau, à portée de main.

2-Archives intermédiaires : Dès que l'affaire est finie, mais pas trop ancienne, on a moins besoin du dossier. Il est donc en général rangé dans une armoire et sert de temps en temps soit pour s'affranchir la mémoire sur l'historique des faits d'une affaire soit pour des raisons de preuve.

3-Archives définitives : Enfin, le document le dossier concernant une affaire peut devenir historique. Dans ce cas, on le conserve indéfiniment C'est le cas par exemple des comptes rendus de Congrès, des collections de tracts, des journaux, des notes manuscrites des responsables, de militants... Mais tous les documents n'ont pas vocation à devenir historique. Dans ce cas, ils sont éliminés dès que leur valeur légale ou leur intérêt disparaît.

Quelle est la différence entre archives et documentation ?

Les archives sont inhérentes à l'activité du syndicat, on ne peut éviter de la produire. Elles sont le reflet de son activité. La gestion des archives est réglementée (certains documents doivent être conservés pour des raisons de preuve au regard de la législation.)

Les archives d'un syndicat forment un tout cohérent et constituent un fonds d'archives.

Pourquoi conserver les archives ?

Les archives ont plusieurs utilités :

Utilité pratique : conserver la mémoire de son activité. Se faciliter la vie au quotidien

- * Obligations légales et réglementaires : elles constituent des preuves en cas de contestation.
- * Intérêt historique : l'histoire ne peut être faite sans archives. Or, la compréhension du passé est nécessaire à la réflexion du présent.
- * Les archives témoignent du cheminement des décisions, des contradictions issues de la construction du syndicat. De plus, elles permettent de ne pas perdre la mémoire de l'action militante et d'analyser les rapports entre les directions et les militants sur le terrain et les décisions qui sont issues.

Quelques conseils pour la gestion des archives au quotidien :

Le dossier est le document de travail de base. Voici quelques règles indispensables :

Un dossier = une affaire

Penser à bien dater les documents et les photos !

- * Une pièce ne doit jamais être isolée de son dossier, car alors elle devient inutile.
- Un dossier doit toujours être identifié pour une meilleure lisibilité : un intitulé, une date.
- * Il faut maintenir l'ordre dans un dossier et subdiviser un dossier trop volumineux en sous-dossiers pour une meilleure lecture.
- * Il faut également éviter de sortir les pièces du dossier, ou alors il faut en faire une photocopie, ou laisser une fiche de remplacement indiquant la nature du document, le nom de l'emprunteur et la date de sortie du dossier.
- * Ces opérations font gagner du temps lorsqu'on recherche un document, contrairement à ce que l'on peut penser de prime abord.

Le Plan de classement :

- * Il permet à chaque dossier et donc à chaque affaire de trouver sa place au sein du syndicat.
- * Il est le reflet de l'activité de l'Union Locale, du syndicat, du service... il doit être lisible par tous, il peut être thématique ou chronologique ; il est le plus souvent les deux à la fois.

Comment archiver ?

Lorsqu'un dossier n'a plus d'utilité courante et quotidienne il faut :



1-Enlever du dossier les documents en double exemplaires et les brouillons

2-Mettre le dossier dans une boîte archives sans trop remplir la boîte car cela abîme les documents et ne facilite pas la consultation.

3-Indiquer le contenu de la boîte, les dates de début et de fin pour une meilleure organisation des archives. Une personne doit être responsable de l'ensemble des archives et de leur organisation, ce n'est pas une tâche trop prenante lorsque'elle est suivie régulièrement.

Histoire sociale

Lorsque vous changez de responsabilité, pensez à archiver un maximum de dossier pour faire place nette à votre successeur. Il ne faut lui laisser que les dossiers en cours et les dossiers nécessaires à la compréhension des situations, car il n'aura jamais le temps de se plonger dans Les dossiers qui deviennent alors une charge.

4-Apprendre à classer ses documents :

Quelques minutes accordées tout de suite évitent plusieurs heures de recherche fastidieuse et parfois vaine plus tard.

Quelles archives ?

Il est fondamental de conserver votre production !

Les archives que vous produisez au cours de votre activité : congrès, assemblées, CE, bureaux, tracts, comptes rendus de réunions, correspondances, journaux... mais aussi vos notes manuscrites des militants qui offrent un autre regard sur l'histoire du syndicat.

Les archives concernant vos relations avec l'administration, les directions locales, les parlementaires, les Mairies...

Si vous manquez de place :

- * Éliminez les courriers fédéraux, journaux divers... déjà conservés par l'Union Départementale, l'IHS, La Confédération.
- * Faites le tri à l'intérieur de vos dossiers en éliminant les doubles et les brouillons, le dossier diminue en général d'un tiers.

Si vous n'avez plus de place, vous pouvez déposer vos archives au- près des archives départementales. Dans ce cas, le syndicat demeure propriétaire, elles sont simplement en dépôt et les archives départe- mentales ont à charge de les conserver., de les classer et de les mettre en valeur selon les clauses qui auront été définies par contrat. Il est conseillé de vous adresser pour ceci à l'IHS CGT 93.

Laisser à l'abandon les archives d'un syndicat revient à ne plus entretenir la mémoire de l'action sociale, de son intérêt et de ses résultats.

De plus, faire de l'histoire sociale sans les archives syndicales aboutit à faire une histoire partielle voire partielle car le point de vue de ceux qui ont luttés est fondamentale.

Si les syndicats ne prennent pas en charge leur mémoire, personne ne le fera à leur place !

Plan de classement

Réunions statutaires

- * Congrès
- * Assemblées générales
- * Commission exécutive
- * Bureau
- * Secrétariat
- * Commissions (Distribution, enseigne...)

Fonctionnement de l'organisation

- * Statuts du syndicat
- * Circulaires du syndicat
- * Syndicalisation
- * Trésorerie (Rapports, bilans, budget prévisionnel)
- * Élections professionnelles (CAP, CA, CCP, CE et CSE)

Activité générale

- * Relations avec la Fédération, les autres syndicats
- * Relations avec la Confédération et l'inter pro : UL, UD, régions.)
- * Relations avec les pouvoirs publics
- * Relation avec le ou les employeurs
- * Relations avec les autres Organisations syndicales (FO, CFDT, SUD, FNSA)
- * Relations avec la Presse, la télé
- * Autres relations

Secteur d'activité

- * Actions revendicatives
- * Questions économiques (salaire, conditions de travail, durée du travail)
- * Questions sociales (sécurité sociale, retraite, formation professionnelle, emploi)
- * Secteur Droits et liberté (droit syndical, Institutions d'entreprise, CE, CHSCT, médecine du travail, commissions paritaires...)
- * Formation syndicale
- * Activités culturelles
- * Activité internationale
- * Activité en direction des jeunes, des femmes, les DOM...

Activité des catégories

- * Activité des collectifs
- * Luittes/actions revendicatives
- * Archives personnelles de responsables : militants, secrétaires généraux

Publications

- * Publications de l'organisation
- * Journal
- * Journaux de catégorie ou de collectifs
- * Brochures
- * Affiches
- * Banderoles
- * Productions audiovisuelles

Documentation et publications reçues

- * Journaux et tracts des sections syndicales
- * Publications des autres organisations syndicales





COLLECTIF FORMATION SYNDICALE UD CGT 93

PLAN DE FORMATION 2024

Formation pour « Être acteur toute sa vie »

- Niveau 2 (La Courneuve) : 1^e partie du 22 au 26 janvier 2024 et 2^e partie du 22 au 26 avril 2024
- Niveau 2 (Bobigny) : 1^e partie du 3 au 7 juin 2024 et 2^e partie du 16 au 20 septembre 2024
- Lutter contre les idées d'extrême-droite (Bobigny) : 27 mars 2024
- Risques psychosociaux (Bobigny) : 10 au 12 janvier 2024
- Gagner les élections collège 2/3, Catégorie A/B (Bobigny) : 20 au 21 mars et du 29 au 30 avril 2024 ou du 18 au 19 septembre 2024 et du 13 au 14 novembre 2024
- Journée d'étude AT/MP (Bobigny) : 24 mai 2024

Formation « Accompagnement à la responsabilité »

- Négociation d'un protocole électoral (Montreuil) : 8 et 9 février 2024
- Politique financière syndicat (Bobigny) : 25 novembre au 29 novembre 2024
- Formation des formateurs (Aubervilliers) : 10 au 14 juin 2024
- Communication (Bobigny) : 17 au 21 juin 2024
- Rédaction d'un tract (Bobigny) : 17 et 18 octobre 2024
- Accueil Luttés Sécurité (Pantin) : 17 au 18 juin 2024

Formation « Accompagnement à un mandat »

- ECO – CSE : du 26 février au 1 mars (Bobigny) ou du 8 au 12 avril (Aubervilliers) ou du 24 au 28 juin (Bobigny)
- CSE – Santé : du 11 au 15 mars (Bobigny) ou du 15 au 19 avril (Aubervilliers) ou du 7 au 11 octobre (Bobigny)
- CSE Activités sociales et culturelles (Aubervilliers) : 4 au 6 septembre 2024
- Conseiller du salarié (Bobigny) : 15 au 17 mai 2024
- Défenseur Syndical : 18 au 22 mars 2024 ou 4 au 8 novembre ou du 18 au 22 novembre 2024
- Référent harcèlement sexuel (Bobigny) : 25 au 27 septembre 2024
- Délégué syndical (Bobigny) : 27 au 31 mai 2024
- Négociation annuelle obligatoire (Bobigny) : 6 au 7 mars 2024

Divers

- Reversement Cogétise (Bobigny) : 13 décembre 2024
- Bureautique (Bobigny) : 2 au 5 avril 2024
- Bureautique (Bobigny) : 13 au 17 mai 2024
- Bureautique (Bobigny) : 10 au 14 juin 2024
- Violences sexistes et sexuelles (Aubervilliers) : 17 au 19 janvier 2024 ou 18 au 20 décembre



er

**pour les droits des travailleuses
et des travailleurs**

ma

la
cgt

rejoignez un syndicat sur cgt.fr